



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

|  |
|--|
| <p><b>COMPTE RENDU</b><br/><b>DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b><br/><b>du Lundi 20 janvier 2014</b></p> |
|--|

L'an deux mille quatorze, le lundi 20 janvier 2014 à 18h30

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 09 janvier 2014, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Mlle COMBE, M. MOTTE, M. TOURNE, M. MESLÉ, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE, M. CARDONI

**Etaient excusés** : M. MIREUR (pouvoir à M. WALCH), Mme LIBERT-ALBANEL (pouvoir à Mme SÉGURET), M. VINDÉOU (pouvoir à M. ZAGANELLI), M. DENHEZ (pouvoir à Mme ROSSIGNOL), Mlle MARTIN (pouvoir à M. PANNETIER), M. BLAIS (pouvoir à M. de LANDES de SAINT-PALAIS), Mme MOULY (pouvoir à M. BENSOUSSAN), Mme FLIECX (pouvoir à M. MESLÉ)

**Etaient absent(s)** : M. MATHIEU;M. STEINBERG;

**Le Conseil a élu comme secrétaire** : M. Robert MALÉ



Mme MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (1 abstention : M. CARDONI).



## RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

Mme Odile SEGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, répond à une question de M. François STEIN, Conseiller municipal du groupe socialiste « Vivons Vincennes », relative aux « Emplois d'avenir » à Vincennes.

Mme Nicole ROSSIGNOL, Adjointe au Maire chargée des solidarités, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe « Europe Écologie les Verts », relative à des rappels de charges importants pour des locataires de l'Office Public d'Habitat (OPH) de Vincennes.



## LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE, M. CARDONI), **le compte rendu de la séance du 18 décembre 2013.**

## I. FINANCES

### LE CONSEIL

- ▷ **FIXE**, à la majorité (4 voix contre : Mme DANRÉ, M. BLAIS, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Mlle COMBE, - 7 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE, M. CARDONI), **pour l'exercice 2014 les montants de la base minimum applicable pour l'établissement de la Cotisation Foncière des Entreprises suivants :**

| <b>Montant hors taxes du chiffre d'affaires<br/>ou<br/>des recettes des entreprises sur la période de référence</b> | <b>Montant de la base<br/>minimum</b> |
|---|---------------------------------------|
| Inférieur ou égal à 10 000 €  | 500 €                                 |
| Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €  | 1 000 €                               |
| Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €   | 2 100 €                               |
| Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €  | 3 500 €                               |
| Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €  | 5 000 €                               |
| Supérieur à 500 000 €   | 6 500 €                               |

**Monsieur SERNE quitte la séance à 19h05 et donne pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE.**

## **- VŒUX**

▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par le groupe de la majorité « Avec vous pour Vincennes », visant à solliciter le Ministre de l'Intérieur pour que le projet de redécoupage des cantons du Val-de-Marne soit retravaillé afin de maintenir un principe d'unité communale, confirmée à l'unanimité.

▷ **APPROUVE**, à la majorité, (34 voix pour : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR (par pouvoir à M. WALCH), Mme LIBERT-ALBANEL (par pouvoir à Mme SÉGURET), M. VINDÉOU (par pouvoir à M. ZAGANELLI), Mme SÉGURET, M. DENHEZ (par pouvoir à Mme ROSSIGNOL), Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN (par pouvoir à M. PANNETIER), M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS (par pouvoir à M. de LANDES de SAINT-PALAIS), Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY (par pouvoir à M. BENSOUSSAN), LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, MM. MOTTE, TOURNE - 4 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX (par pouvoir à M. MESLÉ), MAFFRE-SABATIER, M. STEIN - 3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE (par pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE); M. CARDONI), **le vœu proposé par le groupe de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes ».**



**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h11.**

**Le Président,  
Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,  
Robert MALÉ**



## Réunion du Conseil municipal du 20 janvier 2014

### Question orale posée par Monsieur François Stein au nom du Groupe socialiste sur les « Emplois d'avenir » à Vincennes

Monsieur le Maire et Chers Collègues,

Comme l'a rappelé avec force le Président de la République, François Hollande, dans sa dernière conférence de presse, notre pays est engagé dans une bataille pour l'emploi qui réclame la mobilisation de tous.

C'est dans cet esprit qu'après, notamment, la mise en place du Crédit Impôt Compétitivité Emploi, il est proposé aux partenaires sociaux un « Pacte de Responsabilité ».

Responsabilité, c'est un terme capital, que vous avez, Monsieur le Maire, vous-même récemment utilisé dans vos vœux aux acteurs de la Vie économique de notre Ville. Et cette notion de responsabilité, elle doit aussi s'appliquer vis-à-vis de la Jeunesse qui est un engagement majeur du quinquennat.

Pour aider les jeunes peu ou pas qualifiés à acquérir une véritable expérience professionnelle et une seconde chance de se former, le Gouvernement de Jean-Marc Ayrault a instauré, dès octobre 2012, le dispositif des « Emplois d'avenir ».

Ce dispositif permet à des jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), peu ou pas diplômés et à la recherche d'un emploi d'accéder à un contrat de travail pour une durée de 1 à 3 ans et d'acquérir ainsi une première expérience professionnelle reconnue sur le marché du travail et/ou des compétences leur permettant d'évoluer vers un autre emploi.

Les employeurs concernés sont tout d'abord les acteurs du secteur non-marchand (Collectivités territoriales, associations, organismes à but non lucratif, établissements publics), mais aussi dans notre région Ile-de-France, les entreprises de certains secteurs très importants comme la santé et l'action sociale, le développement durable, l'enseignement et les activités culturelles, sportives et de loisirs.

Ces employeurs bénéficient, certes, d'une aide très significative de l'Etat (jusqu'à 75 % du SMIC), mais, surtout, de l'apport de jeunes femmes et hommes des plus motivés.

100.000 « Emplois d'avenir » ont été créés en 2013 et 50.000 doivent voir le jour en 2014.

Notre conviction est que ce dispositif est un élément clé dans la lutte contre le chômage des jeunes et permet de faciliter l'insertion dans notre Société de ceux d'entre eux qui sont le plus en difficulté.

Nous souhaitons que la majorité municipale issue des prochaines élections participe fortement à ce mouvement.

En attendant, Monsieur le Maire, permettez-moi de vous demander :

**- Comment votre majorité a-t-elle soutenue la Mission locale pour l'emploi qui est le « chef d'orchestre » pour ce type de contrats et dont nous saluons ici l'action ?**

**- Combien la Ville de Vincennes a-t-elle signée de contrats d' « Emplois d'avenir » ?**

**- Comment a-t-elle encouragée les structures qui bénéficient des subventions communales (par exemple l'Espace Daniel-Sorano, les Clubs Loisirs Découvertes, la Caisse des Ecoles, ...) et les entreprises qui travaillent pour la Ville de conclure des contrats d' « Emplois d'avenir » ? Et avec quels résultats ?**

Réponse de Madame Odile SEGURET, Adjointe au maire chargée du Développement durable et de l'Attractivité du territoire à la question orale de Monsieur STEIN, Conseiller municipal du groupe socialiste « Vivons Vincennes »

Chers collègues,

Vous vous interrogez sur l'emploi des jeunes qui est d'ailleurs loin de se limiter aux seuls emplois d'avenir, mais qui je vous l'affirme concerne la majorité municipale.

L'implantation de la Mission Locale pour l'Emploi des villes du Nord du bois (MLE), au sein du *Carré*, structure dédiée à la jeunesse, témoigne très largement de cet intérêt. En effet, l'action quotidienne des personnels en lien avec la jeunesse et ceux de la MLE facilitée par la proximité, favorise grandement l'accompagnement individuel des jeunes fréquentant la structure.

De plus, la présidence de la MLE assumée par Monsieur le Maire depuis avril 2013 lui a conféré toute la légitimité nécessaire pour encourager la mise en œuvre de ces contrats, chaque fois qu'ils répondaient à un besoin. Elle lui a aussi permis de soutenir l'action quotidienne et menée très efficacement par la MLE s'agissant de l'ensemble des dispositifs existants pour favoriser l'emploi des jeunes. Depuis cette date, ce sont d'ailleurs, 100 % des objectifs fixés à la Mission Locale par l'Etat qui ont pu être réalisés et qui méritent d'être soulignés.

S'agissant des seuls contrats d'avenir, 69 ont été initiés par la MLE sur son périmètre d'action (Vincennes / Fontenay-sous-Bois et Saint-Mandé) dont 17 Vincennois.

Parmi eux, 2 emplois d'avenir ont pu être recrutés au sein des effectifs de la ville : l'ambassadeur du tri affecté au service *Collecte et Propreté* et 1 second, comme agent d'accueil et de maintenance des installations sportives à la *Direction des sports et de la Vie associative*.

L'ensemble des associations Vincennoises y compris l'espace DANIEL-SORANO, les Clubs de loisirs Découvertes ou la Caisse des écoles, toutes ont été contactées par la MLE et destinataires d'informations assurant la publicité de ce dispositif. L'association *Familles Services* a par exemple recruté une assistante ludothécaire par ce biais.

C'est également le cas de toutes les entreprises du secteur marchand et tertiaire qui pour certaines d'entre elles ont concrétisé des embauches grâce à ce dispositif comme *La boulangerie Paul* ou *La Résidence Renon*.

---



## Question relative à des rappels de charge importants pour des locataires de l'Office Public d'Habitat (OPH) de Vincennes

Monsieur le Maire,

Nous avons été alertés par de nombreux locataires de l'OPH de Vincennes en particulier habitant dans la cité Quinson suite à des rappels de charges parfois massifs qu'ils ont récemment subi. Ces rappels qui peuvent se monter à plusieurs milliers d'euros pour des appartements pourtant de surface moyenne sont à ce jour restés sans explications valables. En effet, contrairement à ce qui a été parfois dit, il ne s'agit pas de régulariser des erreurs du syndic d'autant que les rappels sont censés être sur plusieurs années alors même que les comptes de la copropriété sont arrêtés chaque année.

Si l'OPH est une instance indépendante, théoriquement, son président est néanmoins un élu de notre conseil municipal. Et vous même intervenez fréquemment dans l'activité de l'office au point que de l'aveu même de son président c'est vous qui avez procédé au recrutement du nouveau directeur de l'OPH, en dehors d'ailleurs de tout respect des règles régissant ce recrutement.

Vous ne vous étonnez donc pas que nous nous tournions vers vous pour savoir pourquoi ces locataires subissent sans raison de tels rappels qui les mettent dans une situation difficile. Que pouvez-vous leur répondre ?

Réponse de Madame Nicole ROSSIGNOL, Adjointe au Maire chargée des Solidarités à la question orale du groupe « Europe Ecologie les Verts » (ELLV)

Chers collègues,

Avant de répondre à votre question, je souhaiterais souligner l'inconstance de vos propos sur la situation de l'OPH. En effet, tantôt vous revendiquez haut et fort son indépendance, tantôt vous vous adressez à Monsieur le Maire pour obtenir des informations relatives à son fonctionnement. Je m'étonne donc que votre question n'ait pas été posée lors du Conseil d'Administration de l'OPH, puisque vous en êtes administrateur.

Je voudrais également, si vous me le permettez, corriger un autre élément que vous avancez dans votre question sur le recrutement du nouveau directeur de l'OPH et vous dire que Monsieur le Maire n'a pas procédé à son recrutement mais simplement rencontré ce dernier afin de confirmer le choix de Pierre LEBEAU, Président de l'OPH et Charlotte LIBERT-ALBANEL. Je vous rappelle à ce sujet qu'en 2011, la presse relayait dans un communiqué, sûrement sans que cela ne vous interpelle (je cite) : « *En accord avec Bertrand DELANOË, Maire de la ville de Paris, collectivité locale de rattachement et sur proposition de Monsieur Jean-Yves MANO, Président du Conseil d'Administration, Monsieur Stéphane DAMBRINE a été nommé Directeur Général de Paris Habitat* ». Pourquoi n'en irait-il pas de même à Vincennes ?

S'agissant du rappel de charges de certains locataires de l'OPH qui fait l'objet de votre question, voici les éléments que je peux communiquer :

Les montants des rappels qui sont, certes, plus importants que les années précédentes se justifient par le fait qu'ils portent sur 3 années (2010 /2011 et 2012). Ce retard s'explique en partie par le changement de syndic de co-propriété intervenu il y a plusieurs années et qui a entraîné un décalage dans les redditions de compte des années 2008/2009, générant ensuite un retard sur les années ultérieures. Ceci n'empêche pas qu'un tel retard est anormal et que des dispositions ont été prises à l'OPH pour qu'il ne se renouvelle plus.

Par ailleurs, les montants des rappels ne s'élèvent pas à plusieurs milliers d'euros, mais sont en moyenne de 820 € par logement, ce qui représente environ 270 € /an.

Ceci est dû à plusieurs raisons :

- l'augmentation des tarifs du fuel et du gaz qui a une incidence importante sur ces rappels de charges.

- les dépenses d'eau (pour l'année 2011) sont, elles aussi, à l'origine de l'importance de ces rappels en raison d'une imputation en charges communes sensiblement plus importante que l'année précédente.
- enfin, les charges d'entretien et de petites réparations sont en 2012 en très nette augmentation, en raison de menus travaux répétés (plus de 38 000 € en 2012 contre 4000 € en 2011) nécessaires à l'entretien de la co-propriété.

Ces charges ayant été approuvées par l'assemblée des copropriétaires, l'OPH ne peut que les répercuter (il ne s'agit, bien sûr, que des charges récupérables sur les locataires, l'OPH conservant à sa charge une part importante représentant les gros travaux, assurances et autres charges non récupérables).

Par ailleurs, depuis plusieurs années, les provisions sur charges qui sont appelées auprès des locataires n'ont pas été réévaluées, ce qui entraîne également des régularisations toujours plus importantes et peut expliquer aussi les différences d'un locataire à un autre. En effet, les provisions appelées ne sont jamais les mêmes, puisqu'elles sont établies selon la date d'entrée dans les lieux. Ce point sera lui aussi corrigé dès cette année.

De plus, je tenais à dire que chaque personne qui s'est manifestée auprès de l'OPH a obtenu les éléments de réponse recherchés et je tenais enfin à ajouter, ce que vous omettez de dire dans votre question, que conscient de cette situation « exceptionnelle », il a été immédiatement proposé aux locataires, dès l'envoi des rappels de charges, de pouvoir échelonner les paiements afin de ne pas les mettre en difficulté.

---

## **VCEU PROPOSE PAR LE GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « AVEC VOUS POUR VINCENNES »**

Il y a quelques jours, le Préfet a présenté le projet de révision de carte cantonale pour le Val-de-Marne établi par les services du Ministère de l'Intérieur.

Ce découpage, totalement ubuesque, fait fi du principe d'unité communale. A Vincennes, le redécoupage envisagé est particulièrement absurde. 9000 habitants de l'est de Vincennes seront rattachés de façon arbitraire au canton de Fontenay sous bois, et quelques rues de fait délaissées, sans tenir compte de la répartition géographique des bureaux de vote actuels.

La commune est l'échelon de proximité par excellence pour nos concitoyens, scinder la ville de cette façon dépasse l'entendement. Les Vincennois concernés auront grand peine à comprendre ce changement dont ils pâtiront pourtant au quotidien. La faible participation lors des élections cantonales ne fera que s'accroître et cette modification ne fera qu'accentuer, à coup sûr, la difficile perception que nos concitoyens peuvent avoir des missions du département et de leurs élus.

Pour ces raisons, le Conseil municipal de Vincennes sollicite le Ministre de l'Intérieur pour que le projet de redécoupage des cantons du Val-de-Marne soit retravaillé afin de maintenir un principe d'unité communal.